Envoyé en préfecture le 14/09/2026
Reçu en préfecture le 14/09/2026
Publié le
ID : 056-200096469-20260907-20260709_07-DE

COMMUNE DE SAINT-GERAND-CROIXANVEC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le sept septembre, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GERAND-CROIXANVEC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Gérand, sous la présidence de Monsieur Claude Albert LEBRIS, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 31/08/2026
Présents : Claude Albert LEBRIS, Hervé LE TEXIER, Valérie BERA, Magalie GAUTIER, Stéphane LE FUR, Catherine LE SOURNE, Yannick GUILLAUME, Pascal CADIO, Julie DARSEL, Véronique DUSSEUX, Viviane FADEL, Sophie GAUTIER, Yoann JEZO, Stéphane JOUANNO, Marina KOPILOVA, Vincent LANDAY et Jean-Pierre MAHÉO

Absente ayant donné pouvoir : Valérie SABLÉ à Viviane FADEL

Absent : Antoine LE QUÉRÉ

A été élu secrétaire : Viviane FADEL

TERRAIN SITUÉ PRÈS DE LA MAISON MÉDICALE

Monsieur le Maire explique que la commune possède le terrain d'une superficie de 750 m² situé près de la Maison médicale et qu'il y a lieu de le viabiliser pour le vendre.

Il propose de fixer le prix de vente à 40 € TTC le terrain viabilisé.

Il explique que l'accès à ce terrain se situe dans une impasse qui n'est pas nommée. Il faudrait trouver un nom pour cette impasse étant donné que d'autres terrains privés sont à vendre dans cette même voie.

Monsieur le Maire propose de nommer cette voie, Impasse Mathurin LE SOURNE.



Envoyé en préfecture le 14/09/2026
Reçu en préfecture le 14/09/2026
Publié le
ID : 056-200096469-20260907-20260709_07-DE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **DÉCIDE de viabiliser ce terrain d'une superficie de 750 m² et de le vendre au prix de 40 € TTC.**
- **DÉCIDE de nommer cette voie Impasse Mathurin LE SOURNE.**
- **DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous documents s'y rapportant.**

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 17
Nombre de suffrages exprimés : 18
Votes : pour : 18
Contre : 0
Abstentions : 0

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
C A LEBRIS

